



La Commune



1905 : une bonne loi en danger

Editorial

" Nous ne sommes plus à la fin du XIXe siècle, où l'État luttait contre la religion pour être l'État. Quand les représentants du pouvoir et non des moindres s'exclamaient : " le cléricanisme, voilà l'ennemi ! ", ils vivaient à une époque où il était nécessaire de libérer l'État national d'un certain nombre de sujétions. De nos jours, l'État national s'est libéré. Ou plutôt, s'il doit encore, comme toujours et sans cesse d'ailleurs, chercher à se libérer, c'est d'abord à l'égard de bien d'autres adversaires de son indépendance. Adversaires aujourd'hui plus dangereux pour son indépendance et son autorité que certains restes du passé, il ne s'agit donc pas en ce qui concerne les religions, ou plutôt la religion catholique, d'une crainte quant à l'autorité de l'État. " C'est en ces termes que Michel Debré, père de la Constitution de la Ve République et de l'actuel président de l'Assemblée nationale, présentait en 1959 sa loi organisant la prise en charge par l'État de l'enseignement privé, à 97 % confessionnel. Dix-huit mois après le putsch militaire et l'arrivée de De Gaulle au pouvoir substituant le bonapartisme à la démocratie parlementaire, il importait de mettre l'Église à contribution, pour remettre en cause les acquis arrachés par la classe ouvrière et ses organisations, et donc de lui donner des gages.

Quelques années plus tard, il revenait à Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale du premier gouvernement Mitterrand, de s'exclamer devant les sénateurs réunis en séance au palais du Luxembourg : " Nous aurions pu en une nuit abroger toutes les lois anti-laïques. "

Force est de constater que les tenants de la propriété privée des moyens de production n'ont d'autre recours pour renforcer leur pouvoir, ou pour dresser un barrage quant il est menacé, que d'en appeler aux autorités cléricales et plus particulièrement aux représentants du Vatican. De ce point de vue, la loi de séparation des Églises et de l'État, promulguée le 9 décembre 1905, est un obstacle majeur qu'il convient de détruire. Elle est un élément fondamental des libertés démocratiques conquises par le mouvement ouvrier à la fin du XIXe siècle et au début du XXe : liberté de réunion, d'association, de la presse, droit de grève, suffrage universel ...

La loi de 1905, qui proclame en son article 2 : " *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* " est toujours debout. Il est vrai que la liste des coups qui lui ont été portés depuis son adoption est longue. Il n'est pas un gouvernement de " gauche " comme de droite qui n'y ait participé, contentons-nous pour mémoire de citer les noms de quelques ministres de l'Éducation nationale de ces 25 dernières années : Lang, Bayrou, Jospin, Fillon ...

Aujourd'hui, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et des cultes, propose que les municipalités et les conseils généraux " *jouent un rôle plus important* " dans l'installation des lieux de culte, surtout musulmans. Il lui faut des supplétifs, particulièrement dans les banlieues, et d'après lui " *les religions sont un facteur d'apaisement* ", ayant créé un Conseil français de la religion musulmane, il entendait avoir son soutien contre la révolte de la jeunesse qui a enflammé ce mois de novembre, ce qui fut fait : les autorités religieuses ont lancé une " Fatwa " ... demeurée sans effet.

Tous les militants ouvriers doivent défendre inconditionnellement cette conquête démocratique que représente la loi de 1905, en exiger sa mise en oeuvre pleine et entière en combattant pour l'abrogation de toutes les lois anti-laïques et l'application du principe : fonds publics à la seule école publique laïque.

Modifié le mardi 06 décembre 2005

Voir aussi dans la catégorie Editoriaux

Personne ne nous représente !

Rarement la lutte de classes n'aura autant encadré les élections. Rarement le rejet des partis institutionnels n'aura été aussi fort comme en atteste l'explosion de l'abstention ouvrière... »

Explosions spontanées et débouchés politiques

Toute la situation porte en elle les germes d'une crise révolutionnaire. Sous les coups de butoir de la lutte de classes, la Ve République, ses institutions, ses partis, sont dans un état de... »



La gifle et la manifestation du 12 juin 2021

La gifle assénée à Macron a la vertu de sa clarté corporelle. Peu importe celui qui la lui a donnée : elle illustre de manière cinglante l'exaspération et le ras-le-bol de la population face... »

Pour le FMI, la pandémie sera source de « troubles sociaux »

Un récent rapport de trois économistes du Fonds Monétaire International (FMI)¹ a mis en lumière le lien déjà connu entre épidémies et « troubles sociaux ». »

Notre priorité absolue : un plan d'urgence contre le chômage, la pauvreté et Macron !

Laurent Saint-Martin, député LREM du Val-de-Marne et rapporteur du budget, l'affirme : « les réformes restent d'actualité ». E il précise : « c'est juste le calendrier qui est repensé... »



Ils ne couvriront pas notre colère. Macron, dehors !

Depuis maintenant sept mois, Macron et son gouvernement font la démonstration quotidienne de leur incompétence, de leur irresponsabilité, et de leur incapacité à sortir de la crise sanitaire... »
